

Tours, le 29/09/2025

Lettre de mission

M. David Douyère

Chargé de mission lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et les discriminations

Au regard de l'engagement de l'université de Tours à lutter contre toutes les formes de discriminations, pour permettre de bonnes conditions d'étude, de travail et de recherche, et contribuer à construire une société plus égalitaire et respectueuse à l'égard des personnes, une mission structurante pour la vie au sein de notre institution a été mise en place au sein de l'université, la mission Égalité et diversité. Des actions ont été entreprises (CA du 8.07.19) pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles (vss) et sont en cours pour améliorer la situation des personnes en situation de handicap, dans leur travail, leurs études ou leur recherche. Cependant, l'accent doit être porté également sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations (notamment liées au genre et à la sexualité), les violences et la haine, dans le sillage de la loi n° 2025-732 du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur (JORF n° 0177 du 1 août 2025), et en une période que l'on sait troublée.

Dans ce contexte, la mission que j'ai le plaisir de vous confier, adossée à celle de référent « racisme et l'antisémitisme » (circulaire du 9-1-2024 du MESR, ESRS2400723C), qui vous a été attribuée, est celle de **chargé de mission en charge de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations** au sein de l'université de Tours. Cette lettre a pour objectif de vous présenter le cadre de cette mission transversale, les actions à mener à court et moyen termes et d'installer votre mission sur la durée du mandat.

Périmètre de la mission et référent

L'Université de Tours a entrepris un travail de fond, depuis 2019 (CA du 8.07.19), afin de prévenir les discriminations dont peuvent faire l'objet tant les étudiantes et les étudiants que les personnels, titulaires ou contractuels, au cours de leurs études, dans leur travail ou activités de recherche (protocole de prise en charge des situations de violence, de discrimination et de harcèlement, actualisé). Des correspondants égalité et lutte contre les discriminations ont été institués (CA du 12.04.21) dans les différentes composantes et des cellules d'écoute ont été mises en place (délibération n°202/71 du CA), notamment l'une d'elles dédiée aux situations de violence, de discrimination et de harcèlement subies par les étudiantes et les étudiants. Les cellules de la mission Égalité visent, en effet, à écouter et accompagner les personnes confrontées à des situations de discrimination ainsi qu'à instruire et documenter les faits, notamment par des enquêtes internes.

La présente mission concerne à la fois les personnels fonctionnaires, contractuels et vacataires de l'université de Tours (enseignantes et enseignants, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, Biatss) et les étudiantes et les étudiants inscrits à l'université, ainsi que les stagiaires et autres usagers de l'établissement. Il s'agit de **contribuer à déterminer la politique de l'établissement en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, les discriminations et toutes formes de violence et de haine** (loi n° 2025-732 du 31 juillet 2025).

Cette mission s'appuie sur la fonction de référent racisme, antisémitisme (CA du 13.11.17), qui vous a été confiée, et qu'elle vise à étendre et développer. Elle se rattache à la Vice-Présidence (VP) en charge de l'égalité Femmes-Hommes, de la lutte contre les discriminations, et du handicap. Elle se déploie en relation avec la VP en charge des ressources humaines et aussi en lien avec la VP Vie étudiante ainsi que la Direction de la vie étudiante et de campus (DVEC). Elle se réalise en relation avec les correspondantes et les correspondants Égalité et lutte contre les discriminations, les directeurs et directrices de composante et leurs responsables administratifs et administratives, ainsi qu'avec les directeurs et directrices d'unités de recherche, tout en travaillant avec le service juridique et la direction des ressources humaines.



Axe 1 : Documenter les actes racistes, antisémites et de discrimination

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations au sein de l'établissement suppose une recension précise des actes, d'enquêter et de les qualifier :

- récolter les informations émanant des transmissions des directeurs et directrices de composantes ;
- enquêter à partir des témoignages et déclarations d'actes racistes, antisémites ou de discrimination reçus en tant que référent ;
- établir des éléments de veille permettant d'anticiper et de prévenir des discriminations, actes racistes et antisémites ;
- rédiger une synthèse anonymisée sur les actes signalés ;
- analyser, à la demande de la section disciplinaire, des faits à caractère raciste, antisémite, ou discriminant, en vue de l'éclairer dans l'instruction de ces faits ;
- contribuer au rapport de la mission Égalité sur ces aspects.

Axe 2 : Développer une réflexion sur les procédures de signalement et contribuer à leur évolution, faire évoluer le règlement intérieur

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations au sein de l'établissement suppose à la fois un cadre réglementaire clair et lisible par tous et une chaîne de signalement efficace, dans la perspective de la vérifier et de l'améliorer, le cas échéant. Il vous est donc demandé de :

- rencontrer des acteurs (étudiantes et étudiants, personnels, responsables de département et de composante, d'unité de recherche) pour déceler d'éventuelles perceptions de dysfonctionnement dans la chaîne de transmission de l'information ;
- analyser les documents produits et transmis à propos de faits à caractère raciste ou antisémite ;
- identifier les éventuels obstacles à la transmission et à la bonne qualification des actes ;
- déterminer si des propositions d'amélioration du processus informationnel sont souhaitables et contribuer à faire évoluer, si nécessaire, le règlement intérieur ;
- faciliter l'orientation des personnels et des usagers ;
- participer à la mise en place de médiations en vue de faciliter la résolution des conflits concernant des questions de discrimination au sein de l'établissement ;
- construire des collaborations en interne et en externe, tant avec les autres référents de l'université de Tours (référents « laïcité », « égalité », « intégrité scientifique », fonctionnaire sécurité défense, médiateur de l'université, *et al.*) qu'avec les référents racisme, antisémitisme au sein des rectorats, et d'autres universités françaises (participation au réseau national des référents).

Axe 3 : Développer une culture de prévention et préparer une communication de sensibilisation au racisme et à l'antisémitisme

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations au sein de l'établissement suppose le développement d'une culture de prévention qui, 1) invite à identifier les actes racistes, antisémites ou de discrimination, et aide à en prendre conscience, notamment quand il s'agit de réactions implicites et de présupposés discriminants à l'œuvre ; 2) incite à déclarer ces actes, et à faire en sorte qu'ils ne soient pas banalisés, tolérés dans l'indifférence par lassitude, tenus pour de l'humour, le signe d'une simple « liberté d'expression » ou d'un libre jugement moral sur les mœurs. Il s'agira également 3) de développer une culture du droit autour de ces actes, et 4) de rassembler et proposer des ressources documentaires et introductives pour aider à la compréhension des enjeux en matière de racisme et d'antisémitisme, ainsi que 5) de proposer une réflexion publique partagée sur les actes racistes, antisémites ou de discrimination et les théorisations qui entendent les décrire et en activer la conscience.



Il s'agira donc de :

- proposer une analyse des situations de racisme, d'antisémitisme ou de discrimination à l'université de Tours à partir du recensement effectué ;
- synthétiser et analyser ce qui est mis en œuvre dans d'autres universités, et au sein de France Universités, et identifier les bonnes pratiques ;
- échanger notamment avec les responsables de composante et les associations étudiantes afin de concevoir des actions de sensibilisation locale *in situ* ;
- concevoir et préparer le cadrage (ton, conceptualisation, langage, mode de symbolisation et approche) d'une campagne de sensibilisation au racisme, à l'antisémitisme et aux discriminations adéquate et non clivante ;
- prévoir une sensibilisation juridique aux questions touchant au racisme et à l'antisémitisme ;
- constituer un ensemble de ressources documentaires, scientifiques et pédagogiques et proposer, via une page de l'environnement numérique de travail des étudiantes et des étudiants et de l'intranet de l'université de Tours, des liens vers des fiches synthétiques, des vidéos, aidant à comprendre ce que sont les actes racistes et antisémites et à mesurer leur portée, afin de susciter une prise de conscience accrue de la gravité des faits et des situations vécues ;
- animer et susciter une réflexion portant sur les approches du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations, et leur théorisation, en établissant des ponts avec la recherche et les enseignements menés sur ces questions.

Organisation et suivi

Cette mission requiert une approche concertée et collaborative avec les directions des ressources humaines et de la vie étudiante. Elle sera rattachée à la Vice-Présidence Egalité Femmes-Hommes, Lutte contre les Discriminations, Handicap et en relation avec la Vice-Présidence Ressources Humaines.

La présente mission est conclue pour une durée d'un an renouvelable, en fonction du contexte et de l'avancée de celle-ci. Un rapport annuel devra être fourni et un point d'étape dans un délai de 6 mois comportant un diagnostic de la situation actuelle et les premières propositions sera présenté.

Décharge de service associée à la mission : 32 h eq. TD

Sachant pouvoir compter sur vous pour mener à bien ces missions et me tenir informé de manière régulière de vos avancées, je vous indique que la VP-Égalité et discrimination reste à votre écoute, pour guider et soutenir le travail qui sera engagé. Votre mission fera l'objet d'un compte rendu annuel qui sera présenté au conseil d'administration.

Je vous prie de croire, Monsieur le chargé de mission, cher collègue, à l'assurance de ma confiance et de mes sentiments les meilleurs.



Philippe Roingeard
Président de l'Université de Tours

